

PRÉSIDENCE DES COMITÉS DE SÉLECTION

MANDAT

Mandat

La Forêt de la lecture compte dix comités de sélection chargés de sélectionner les listes annuelles de livres finalistes destinés aux enfants et aux adultes. Le poste de présidente ou de président est pourvu par l'Association des bibliothèques de l'Ontario (ABO), en consultation des membres actuels du comité. Les personnes présidentes supervisent le travail de leur comité et participent pleinement à la lecture, à la critique et à la recommandation des livres canadiens qui répondent aux critères de sélection du programme et qui constituent les meilleurs de l'année.

Responsabilités et objectifs — Les personnes présidentes sont responsables de la direction, de la coordination et de l'administration de leurs comités. Leurs tâches sont les suivantes :

Gestion du comité

- Étudier toutes les candidatures au comité et sélectionner une équipe de **10 à 15 membres**;
- En informer les candidats sélectionnés et non sélectionnés;
- Communiquer régulièrement avec les membres du comité et résoudre les problèmes éventuels;
- Jouer le rôle d'agent de liaison principal entre le personnel de l'ABO et le comité.

Coordination de la revue des livres et du flux de travail

- Passer en revue tous les livres soumis par les éditeurs;
- Collaborer directement avec le grossiste officiel pour déterminer quels livres transmettre aux membres;
- Coordonner l'échéancier de l'accès aux livres avec le grossiste officiel;
- Gérer la communauté privée de l'ABO et s'assurer que tous les livres sont inscrits sur les listes;
- Publier des critiques dans la communauté privée en fonction des critères établis pour chaque programme;
- Suivre l'avancement de la lecture et s'assurer que chaque membre en respecte l'échéancier.

Gestion du programme

- Signer une entente de confidentialité et assurer la stricte confidentialité des délibérations et des sélections finales;
- Assurer la sensibilisation aux questions de censure, aux critères de sélection, à la littératie critique et à l'évaluation adaptée à l'âge;
- Reconnaître les livres au contenu potentiellement sensible;
- Communiquer avec les autres personnes présidentes des comités de sélection pour s'assurer qu'aucun livre n'est passé en revue par plusieurs programmes.

Résolution de problèmes et représentation

- Répondre par écrit à l'ABO au sujet des questions ou des contestations concernant les sélections du comité;
- Participer à toutes les réunions du comité;
- Diffuser sans délai les procès-verbaux des réunions aux membres du comité;
- Participer à la réunion virtuelle des personnes présidentes en octobre pour les programmes d'âge scolaire.

Livrables

Les personnes présidentes doivent fournir ce qui suit à l'ABO et au grossiste officiel de la Forêt de la lecture :

- la liste des 10 principaux livres mis en nomination pour leur programme, selon le calendrier établi par l'ABO;
- toutes les annotations d'éditeurs, plus le contenu et les thèmes de discussion pour chaque livre sélectionné;
- la confirmation que la liste finale est équilibrée, adéquate et soutenue sans réserve par tous les membres du comité.

Composition

Les présidences des comités de sélection varient d'un programme à l'autre; cependant, les directives générales sont les suivantes pour la sélection des personnes qui exercent ces fonctions :

- toutes les personnes présidentes doivent être membres de l'ABO;
- deux personnes présidentes en général pour chaque programme — un.e président.e principal.e et un.e président.e junior— pour assurer la continuité à la fin de leur mandat à des moments différents et assurer le transfert des connaissances;
- les personnes présidentes doivent posséder une expérience professionnelle pertinente pour le programme ou l'expérience de la sélection de livres pour la tranche d'âge du programme;
- les programmes d'âge scolaire nécessitent des membres du personnel des bibliothèques scolaires et publiques;
- le programme Evergreen est présidé, si possible, par des membres du personnel des bibliothèques publiques;
- les personnes présidentes doivent s'engager à participer pleinement et à assurer de manière fiable la direction du comité;
- les employés des maisons d'édition ou les auteurs de livres actuellement en lice ne sont pas admissibles à siéger aux comités de sélection.

Ressources et budget

- Le travail est effectué principalement en vidéoconférence et par voie numérique.
- Au besoin, le retour et l'acheminement des copies papier passées en revue peuvent être couverts par le grossiste officiel, comme le stipule son contrat avec l'ABO.

Échéanciers — respecter l'échéancier de la lecture indiqué dans le mandat des membres du comité de sélection.

Type de comité :



Comité permanent (responsabilité permanente d'un programme)



Groupes de travail



Groupes d'action

Durée du mandat — Le mandat des personnes présidentes est de trois ans. Pendant la dernière année de leur mandat, elles désignent et mentorent les personnes qui leur succéderont pour assurer une transition en douceur.